
Renvoi au comité de Sûreté générale de la demande de la citoyenne Pierron de mise en liberté de son mari, lors de la séance du 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Sûreté générale de la demande de la citoyenne Pierron de mise en liberté de son mari, lors de la séance du 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 152;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17625_t1_0152_0000_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019

48

Le citoyen Dis, notaire, et membre du comité révolutionnaire de Volesvres [Saône-et-Loire], offre la somme de 240 L 14 s., montant de la liquidation de son office de notaire, et joint son extrait de liquidation pour toucher cette somme.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (115).

Le citoyen Alard, représentant du peuple, donne connaissance à la Convention nationale, que le citoyen Dis, notaire et membre du comité révolutionnaire de Volesvres, offre à la patrie la somme de 240 L 14 s., montant de la liquidation de son office de notaire (116).

49

La citoyenne Pierron demande la liberté de son mari.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (117).

La séance est levée à trois heures et demie.

**Signé, CAMBACÉRÈS, président ;
A.P. LOZEAU, PELET,
Pierre GUYOMAR, LAPORTE,
ESCHASSERIAUX, jeune,
BOISSY [d'ANGLAS], secrétaires (118).**

**AFFAIRES NON MENTIONNÉES
AU PROCÈS-VERBAL**

50

[Copie de l'adresse envoyée à la Convention nationale par les membres du comité de surveillance révolutionnaire du district d'Orléans, du 15 vendémiaire an III] (119)

Citoyens représentans,

La patrie n'a plus à craindre pour les jours d'un de ses enfans chéris, l'espoir criminel des cannibales, de ces oiseaux voraces, vient d'échouer. Autant les attentats commis sur sa personne nous ont causé d'indignation, autant ils ajoutent à notre attachement inviolable à la représentation nationale.

(115) P.-V., XLVII, 174. *Ann. Patr.*, n° 655.

(116) *Bull.*, 24 vend. (suppl. 2).

(117) P.-V., XLVII, 174.

(118) P.-V., XLVII, 174.

(119) C 321, pl. 1347, p. 4.

Le brave et vertueux Tallien respire, les monstres qui ont porté sur lui des mains parricides et sacrilèges, n'échapperont pas au glaive de la loi, et s'il se trouvait de nouveaux Catilina qui osassent attenter aux jours des représentans du Peuple, nous vous l'assurons, le Peuple d'Orléans partagera vos périls et vos dangers.

Nous avons vu avec douleur que des sociétés populaires célèbres par leur énergie depuis l'aurore de la Révolution, se laissent influencer par des poignées de vils intrigans qui, se montrant sous les couleurs nuancées du patriotisme, cherchent à comprimer vos sublimes travaux par des adresses profondes en impolitique, en immoralité et en mensonge.

Qu'une de ces sociétés s'est permis d'exclure de son sein des représentans qui les premiers, avec cette force qu'inspire la vertu et l'amour de la liberté, ont détruit les efforts combinés du traître Robespierre et de ses complices. C'est à l'instant où ces monstres osent lever au sein même du sénat, l'étendard de la contre-révolution, qu'un orage salutaire se forme sur la Montagne, l'éclair brille, la foudre part, et ce nouveau tyran est livré à la vengeance nationale avec ses conjurés.

Oui, représentans, les coups que l'on a voulu porter à la Convention nationale, en nous éclairant sur vos périls, ajoutent aux devoirs que nos fonctions nous imposent.

Notre surveillance n'en deviendra que plus active, s'il est possible, et nous espérons écraser ces fléaux destructeurs de la République.

Vainement ces hommes de sang voudraient faire revivre le système d'oppression et de terreur; amis de la justice, vous en avez déjà fait sentir les heureux effets.

Continuez, citoyens représentans, vos travaux immortels, restez fermes au poste où le Peuple vous a placé; maintenez le gouvernement révolutionnaire, montrez à toutes les nations de l'univers que vous êtes dignes de lui donner des lois. Le Peuple français connaît vos principes, il ne veut d'autres législateurs que vous, d'autre point de ralliement que la Convention nationale.

CHABAULT, *président*,
LEGAY, *secrétaire*
et huit autres signatures.

51

Un des secrétaires donne lecture d'une adresse de la société populaire de Dijon, par laquelle elle proteste contre toute mauvaise intention de sa part dans sa première adresse, et assure la Convention qu'elle ne voit qu'en elle son point de ralliement.

On demande l'insertion au bulletin et la mention honorable de cette adresse, comme un désaveu de la première (120).

(120) *Moniteur*, XXII, 236.